

E 2200 London 32/2

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères du Département
politique, P. Dinichert, au Ministre de Suisse à Londres, Ch.R. Paravicini*

L AE. La Société
des Nations et la Russie

Berne, 8 mars 1920

Au cours des derniers débats parlementaires au sujet de l'adhésion de la Suisse à la Société des Nations, nous avons eu à nouveau l'occasion de constater le très grand intérêt que les socialistes adversaires de l'accession portent à la situation particulière de la Russie vis-à-vis de la Société des Nations. Or, il est fort intéres-



sant de noter, à ce propos, la nouvelle politique inaugurée envers le Gouvernement des Soviets par la Société des Nations, qui agit en quelque sorte comme mandataire des Puissances.

Sous ce pli, vous voudrez bien trouver un sommaire exposé du développement du mouvement en faveur d'une action de la Société des Nations en Russie. Depuis, le Conseil de la Société des Nations a décidé, comme vous le savez, de se réunir le 12 mars prochain pour nommer la Commission d'enquête qui devra se rendre en Russie.

Vu l'influence point négligeable que l'attitude de la Russie à l'égard de la Société des Nations peut exercer sur une partie du peuple suisse, nous vous serions reconnaissants de vous renseigner, de temps à autre, auprès du Secrétariat général de la Ligue sur le cours des négociations qui semblent devoir s'ouvrir prochainement avec la Russie.

ANNEXE

Copie

Berne, 26 février 1920

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS ET LA RUSSIE.

La situation particulièrement complexe et difficile dans laquelle les Puissances occidentales se trouvent à l'égard de la Russie actuelle a fait naître l'idée, d'abord dans les milieux socialistes anglais, de chercher, dans la Société des Nations, le moyen d'arriver à un rapprochement avec le peuple russe, et de sauvegarder les intérêts considérables de toute l'Europe en Russie. Dans sa réunion à Londres, qui a eu lieu en décembre 1919, sous la présidence de *Henderson*, le Comité central de l'Internationale adopta ensuite une résolution demandant à la fois la convocation de l'Assemblée de la Société des Nations et un rapprochement entre la Russie et le reste de l'Europe.

A peu près en même temps, Lord Robert *Cecil* déclara à la Chambre des Communes anglaise, en faisant allusion à la politique des Puissances envers la Russie, et aux difficultés d'entamer des négociations avec le Gouvernement des Soviets, que la seule possibilité d'une solution du problème russe paraissait consister dans une action entreprise par la Société des Nations, aussitôt que celle-ci serait constituée.

Le mouvement en faveur d'une action de la Société des Nations pour un examen approfondi des questions de la Russie se dessina avec plus de vigueur à la Conférence de l'Organisation du Travail, réunie à Paris en janvier 1920. Lors de la dernière séance du Bureau International, le représentant du Gouvernement polonais, M. Sokal, déposa une motion, tendant à la constitution d'une commission d'enquête pour étudier les conditions du travail en Russie et autres questions analogues. Sur la proposition de M. Albert *Thomas*, cette motion, soutenue avec énergie par le délégué français *Jouhaux*, a été renvoyée au Conseil d'Administration de l'Organisation du Travail, qui doit entrer en rapports avec la Société des Nations sur les possibilités de réalisation pratique. Enfin, dans son discours électoral tenu à Paisley, le 31 janvier 1920, M. *Asquith*, en esquissant les premières tâches de la Société des Nations, fit, entre autres, allusion à la politique commerciale à suivre envers la Russie.

Il y a lieu d'observer cependant que, dans toutes ces propositions, il s'agit uniquement de la sauvegarde des intérêts directs ou indirects de l'étranger en Russie, et non de la participation de la Russie elle-même à la Société. Sur ce dernier point, une solution ne pourra probablement intervenir que lorsque la situation du ou des Gouvernements russes sera davantage élucidée. Il est toutefois à noter que, aux termes du Pacte de la Société des Nations, ne peuvent être admis dans la Ligue que des Etats «qui se gouvernent librement» (Etats de «self government»). Dans une interview parue vers le milieu de février dans la presse scandinave, Lord Robert *Cecil* a pourtant déclaré que l'admission de la Russie pourrait déjà être votée par l'Assemblée de la Société des Nations lors de sa première réunion, qui aurait lieu dans deux mois environ. La Conférence de Bruxelles des Asso-

560

9 MARS 1920

ciations nationales pour la Société des Nations paraît même avoir adopté le point de vue très contestable que la Russie *reconstituée* serait tout de suite admise dans la Société des Nations sans être soumise à aucun vote ni examen.